



1201286402

|                   |                                                   |
|-------------------|---------------------------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2012-02-07                                        |
| NUMERO DE DEPOT : | 2012R012841                                       |
| N° GESTION :      | 2004B12836                                        |
| N° SIREN :        | 453442659                                         |
| DENOMINATION :    | SOFIDEM & Associates                              |
| ADRESSE :         | 146 boulevard Haussmann 75008 Paris               |
| DATE D'ACTE :     | 2011/12/30                                        |
| TYPE D'ACTE :     | PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE |
| NATURE D'ACTE :   | MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)                     |

**SOFIDEM & Associés**  
SARL d'expertise comptable et  
de commissariat aux comptes  
au capital de 205.300 euros  
Siège social : 146, boulevard Haussmann  
75008 PARIS  
453 442 659 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, et le trente décembre, à 10h00,

Les associés de la Société SOFIDEM & Associés, société à responsabilité limitée au capital de 205.300 euros, divisé en 20.530 parts de 10 euros, ayant son siège social à PARIS 8<sup>ème</sup> – 146, bld Haussmann,

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de la SOFIDEM, situés rue JB Lamarck – Parc des Morandières à CHANGE (53810), sur convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Agrément d'un nouvel associé, la Société FINANCIERE LAMARCK ;
- Cession de l'intégralité des parts détenues par Monsieur Pierre RENAUDIN ;
- Nantissement des 2.175 parts au profit de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie ;
- Modification corrélative des articles 6 et 8 des Statuts sous réserve de la réalisation de ladite cession de parts sociales ;
- Pouvoirs.

Sont présents :

- Philippe NOURY, propriétaire de.....8.376 parts  
- Joseph BRUNEAU, propriétaire de .....3.962 parts  
- Joël BOISGONTIER, propriétaire de .....3.962 parts  
- Marc CHEMINEAU, propriétaire de .....2.052 parts  
- Pierre RENAUDIN, propriétaire de .....2.175 parts

Sont absents :

- Jean MARIÉ, propriétaire de.....1 part  
- La société BILANS et CONSEILS, propriétaire de .....1 part  
- Jean-Pierre PAYRAU, propriétaire de .....1 part

Total des parts présentes ..... 20.527 parts

Sur les 20.530 parts composant le capital social de la Société.

Monsieur Philippe NOURY préside la séance en sa qualité de Gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus des trois quarts des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Rapport de la gérance ;



▪ Textes des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été remis aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Après lecture du rapport de la gérance, le Président déclare la discussion ouverte.

Puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

---

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'agréer, conformément à la Loi et à l'article 10 des Statuts, en qualité de nouvel associé :

**FINANCIERE LAMARCK**

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros

Ayant son siège social : Rue JB Lamarck - 53810 CHANGE

Immatriculée sous le numéro 538 735 564 au RCS de LAVAL

Représentée par son gérant, Monsieur Philippe NOURY

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale autorise la cession des 2.175 parts, numérotées 13.293 à 14.930 et 17.669 à 18.205, détenues en pleine propriété par Monsieur Pierre RENAUDIN au profit de la Société FINANCIERE LAMARCK, nouvellement agréée en qualité d'associée, au prix unitaire de 128,73 euros environ la part, soit pour la somme totale de 280.000 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale autorise la Société FINANCIERE LAMARCK à nantir les 2.175 parts sociales au profit de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie, en garantie du prêt bancaire de DEUX CENT QUARANTE MILLE (240.000 euros) qu'elle projette de souscrire, en principal et intérêts, frais indemnités et autres accessoires, et de l'exécution de toutes les obligations en résultant.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

*Suspension de séance*

*pendant laquelle Monsieur Philippe NOURY et Monsieur Pierre RENAUDIN  
procèdent à la signature de l'acte de cession de parts sociales*

*[Signatures]*

\*\*\*

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant la réalisation effective de la cession de parts sociales, décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts comme suit :

##### « Article 6 – Apports

(...)

Par acte sous seing privé en date du 30 décembre 2011, Monsieur Pierre RENAUDIN a cédé l'intégralité de ses parts à la Société FINANCIERE LAMARCK. »

##### « Article 8 - Capital social – Répartition des parts – Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de **DEUX CENT CINQ MILLE TROIS CENTS (205.300) euros**.

Il est divisé en 20.530 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 20.530, réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Philippe NOURY, propriétaire de 8.376 parts,  
numérotées de 3 à 8.378, ci .....8.376 parts
- Joseph BRUNEAU, propriétaire de 3.962 parts,  
numérotées de 8.379 à 10.016 et 18.207 à 20.530, ci .....3.962 parts
- Joël BOISGONTIER, propriétaire de 3.962 parts,  
numérotées de 10.017 à 11.654 et 14.931 à 17.254, ci .....3.962 parts
- Marc CHEMINEAU, propriétaire de 2.052 parts,  
numérotées de 11.655 à 13.292 et 17.255 à 17.668, ci .....2.052 parts
- Société FINANCIERE LAMARCK, propriétaire de 2.175 parts,  
numérotées de 13.293 à 14.930 et 17.669 à 18.205, ci .....2.175 parts
- Jean MARIÉ, propriétaire de 1 part,  
numérotée 1, ci .....1 part
- La société BILAN5 et CONSEILS, propriétaire de 1 part,  
numérotée 2, ci .....1 part
- Jean-Pierre PAYRAU, propriétaire de 1 part,  
numérotée 18.206, ci .....1 part
- Total égal au nombre de parts composant le capital social .....20.530 parts »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

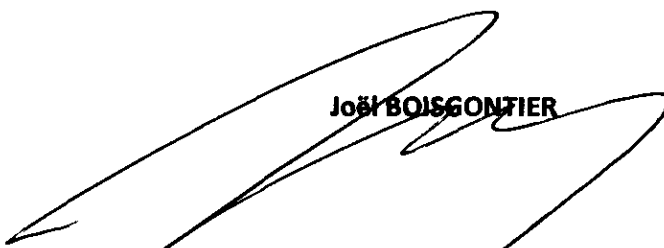


De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.

Mark CHEMINEAU

A stylized, handwritten signature consisting of a large, sweeping 'S' shape.

Joël BOISSONFIER

A large, fluid handwritten signature with multiple loops and a long horizontal stroke at the end.

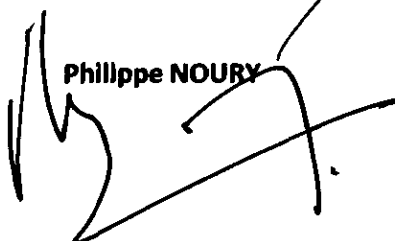
Joseph BRUNEAU

A handwritten signature with several horizontal strokes and a small loop.

Pierre RENAUDIN

A handwritten signature with a prominent loop and a horizontal stroke.

Philippe NOURY

A handwritten signature with a large, bold 'P' and a long horizontal stroke.